

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Expérimentation garde d'enfants - levée des freins à l'emploi.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 25 avril 2019, le Premier Ministre a sollicité les Préfets de région dans le cadre d'un programme d'expérimentation permettant de faciliter le retour à l'emploi des familles les plus fragiles.

Ainsi, le Pôle emploi, la caisse d'allocation familiales (Caf13) et le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique souhaitent explorer de nouvelles pistes d'actions sur un territoire limité et développer leur partenariat autour de la levée du frein à l'insertion professionnelle liées aux difficultés de mode de garde des enfants.

Ce projet expérimental est la conjonction de 3 ambitions :

- celle de la branche famille via la CAF13 et du Conseil départemental (CD13) dans le cadre des orientations définies au sein du schéma départemental des services aux familles ;
- celle de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- celle de Pôle Emploi à travers le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qu'il contractualise avec l'État.

Le territoire de Châteaurenard, élargi au périmètre d'action du relais d'assistants maternels (RAM) Alpilles Montagnette, a été choisi comme territoire expérimental. Il représente en effet un enjeu par sa composition, douze communes urbaines ou rurales avec des quartiers prioritaires de la ville (QPV), sa situation géographique et un taux de couverture en matière d'accueil petite enfance en deçà des attendus nationaux. Les partenaires du projet sont la Sous-préfecture, le Pôle emploi, la Caf13, le CD13, les communes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Graveson, Mollégès, Noves, Paradou, Plan-d'Orgon, Rognonas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence et Verquières et le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Alpilles Montagnette.

L'expérimentation vise à favoriser prioritairement l'insertion professionnelle et sociale des parents en situation de précarité (accès à l'emploi et à la formation). Il s'agit d'organiser « un circuit court » de mise à disposition de l'information, en amenant une réponse adaptée aux besoins des familles, en proposant un mode de garde mobilisable rapidement tout en veillant à prendre en compte les besoins de l'enfant. Parallèlement, un diagnostic sera établi afin d'accompagner le développement de l'offre, en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire.

Le porteur de l'action est le SIVU, gestionnaire du RAM Alpilles Montagnette dont une des missions est l'observation des conditions d'accueil sur son territoire. Il aura pour rôle, de soutenir, d'informer et d'orienter les professionnels et les familles dans la levée du frein que peut être le mode de garde. Pour cela il a été créé un demi-poste supplémentaire de coordination.

Afin d'avoir les moyens de proposer des solutions de garde spécifique, trois ou quatre places exclusivement destinées à l'accueil des enfants dont les parents sont en insertion sont créées au sein du multi accueil collectif (MAC) de Châteaurenard et au sein du MAC de Barbentane.

Dans le cadre de son appel à projet mode d'accueil de la petite enfance, le Département participera au financement de cette expérimentation par le versement d'une subvention au SIVU Alpilles Montagnette.

Ce rapport vise à autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la charte jointe au rapport et ne comporte, à ce stade, aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL